



Paris, le 24 octobre 2008

**Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel**

12 rue Cabanis  
75014 Paris  
01 45 65 02 56

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION**

**Le SNUEP-FSU a pris connaissance des votes émis lors de l'examen des textes relatifs à la « rénovation de la voie professionnelle par le Conseil Supérieur de l'Éducation du 23 octobre 2008.** Le Conseil a donné un avis largement négatif sur les trois textes fondamentaux.

Les orientations pour la voie professionnelle correspondent parfaitement aux volontés ministérielles affichées dès la proposition aux organisations syndicales d'un protocole de discussion. Il est clair que les consultations engagées avec quelques organisations syndicales signataires n'ont amené aucune modification majeure, contrairement d'ailleurs, à ce que tente de faire croire un syndicat spécifique et autonome de l'Enseignement Professionnel non représenté au CSE.

Les positions et les analyses du SNUEP-FSU s'en trouvent donc confortées et les personnels de l'Enseignement Professionnel s'en souviendront probablement lors des prochaines élections professionnelles.

Le SNUEP-FSU considère comme une erreur historique la disparition des sections de préparation au Brevet d'Études Professionnelles. Ce n'est pas la possibilité de préparer un BEP, voire un CAP, lors de la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans qui sera de nature à apporter une réponse positive aux difficultés des élèves qui nous sont confiés. Considérer le BEP comme une simple « certification intermédiaire » validée à grand renfort de Contrôle en Cours de Formation condamne définitivement ce niveau de qualification. Même la formation au baccalauréat professionnel sera fragilisée et la tâche des enseignants sensiblement alourdie.

**Le SNUEP demande énergiquement au Ministre de l'Éducation de respecter l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation et d'engager une véritable rénovation de la voie professionnelle qui permettrait d'apporter de réels remèdes aux sorties sans qualification en adaptant les structures pédagogiques aux élèves et non l'inverse et en maintenant des structures préparant au CAP et au BEP.**

Le Ministre respectera-t-il les votes du Conseil Supérieur de l'Éducation ou suivra-t-il l'avis d'un Syndicat Général de l'Éducation Nationale ?

***Le Bureau National du SNUEP-FSU.***

*Secteur éducation : Jérôme DAMMEREY  
06 29 41 20 10*

*Communication : Marie-Caroline GUERIN  
06 43 71 87 41*

**S.N.U.E.P.** 12 rue Cabanis 75014 PARIS  
**Tel :** 01 45 65 02 56 **Fax :** 01 45 65 06 09 <http://www.snuép.com> **Mail :** [snuépnat@snuép.com](mailto:snuépnat@snuép.com)